



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PUBLICATION DE DONNEES AERONAUTIQUES - SNOWTAM

CCAA

CMR.ANS.FORM.605

N°	ELEMENTS	DESCRIPTION ET VALEUR
1.	Date et heure de dépôt (UTC)	
2.	Informateur Local/ Indicateur d'emplacement de l'aérodrome	
3.	Unité ou structure source de la donnée	3.1. Nom & Adresse
		3.2. Tél & Fax
		3.3. E-mail
		3.4. RSFTA
		3.5. Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire
CALCUL DES PERFORMANCES DE L'AVION		
4.	Date et heure de l'évaluation (heure de la fin de l'évaluation en UTC)	
5.	Numéro d'identification de piste le moins élevé	
6.	Code d'état de piste (RWYCC) pour chaque tiers de piste (à partir du tableau d'évaluation de l'état de la piste (RCAM) 0, 1, 2, 3, 4, 5 ou 6)	
7.	Pourcentage de couverture du contaminant pour chaque tiers de piste	
8.	Profondeur (en mm) du contaminant non adhérent pour chaque tiers de piste	
9.	Description de l'état sur toute la longueur de la piste (Observé sur chaque tiers de piste, à partir du seuil qui porte le numéro d'identification de piste le moins élevé) Sèche Eau stagnante Mouillée	
10.	Largeur de la piste à laquelle les codes d'état de piste s'appliquent, si elle est inférieure à la largeur publiée	
CONSCIENCE DE LA SITUATION		
11.	Longueur de piste réduite, si elle est inférieure à la longueur publiée (en m)	
12.	Sable non adhérent sur la piste	
13.	Traitement chimique sur la piste	
14.	Etat de voie de circulation	
15.	Etat d'aire de trafic	
16.	Coefficient de frottement mesuré	
17.	Observation en langage clair	

<u>VISA INFORMATEUR NATIONAL</u>	<u>VISA INFORMATEUR LOCALE</u>	<u>VISA STRUCTURE SOURCE</u>

Adresses

Informateur Nationale (CCAA)
E-mail : aim.report@ccaa.aero
Fax : +237 22 30 33 62

Publicateur (ASECNA)
E-mail : camerounbiadla@asecna.org
Fax : +237 33 42 71 17



GUIDE DE RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE CMR.ANS.FORM.605_SNOWTAM

Remplir les 17 cases du formulaire en suivant les indications ci-après :

1. **Date et heure de dépôt** : C'est la date du jour et l'heure à laquelle le formulaire a été déposé dans le bureau d'information local de l'aérodrome concerné ou le plus proche ou de toute autre structure jouant ce rôle au sein d'une autorité compétente en UTC (Heure local + 1) Ex. le 20 juillet 2014 à 12 H 56 Mn UTC.
2. **Informateur Local/Indicateur d'emplacement** : C'est le bureau d'information local de l'aérodrome du lieu de dépôt suivi de l'indicateur d'emplacement de l'aérodrome en question (Conf. Doc OACI 7910) ou la Direction de la sécurité Aérienne. Ex. Bureau d'information local de l'aérodrome de Maroua-Salak/FKLL.
3. **Unité ou structure source de la donnée** : Ce sont les informations relatives à la structure initiatrice.
 - 3.1. **Nom & adresse** : Ex. Unité Aérodrome de Yaoundé-Nsimalen.
 - 3.2. **Tél & Fax** : Préciser le numéro de téléphone fixe ou portable et le numéro du fax.
 - 3.3. **E-mail** : Indiquer une adresse e-mail de la structure, du bureau ou d'un responsable par lequel on peut envoyer toute notification éventuelle.
 - 3.4. **RSFTA** : préciser une adresse RSFTA si elle existe, sinon celle du bureau d'information locale ou du celle du CCR fournissant les services de la Navigation aérienne dans la zone concernée. Ex.FKKYYAYX (CCAA).
 - 3.5. **Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire** : Ex. EBAM Jules, agent d'encadrement, Unité Aérodrome.
4. **Date et l'heure d'évaluation** : C'est la date du jour et l'heure indiquant le moment de l'observation en UTC (Heure local - 1) Ex. le 20 juillet 2022 à 12 H 56 Mn UTC.
5. **Numéro d'identification de piste le moins élevé** : nn[L] ou nn[C] ou nn[R].
6. **Code d'état de piste (RWYCC) pour chaque tiers de piste** : Un seul chiffre (0, 1, 2, 3, 4, 5 ou 6) est indiqué pour chaque tiers de piste, chacun séparé du suivant par une barre oblique (n/n/n).
7. **Pourcentage de couverture du contaminant pour chaque tiers de piste** : Le cas échéant, indiquer 25, 50, 75 ou 100 pour chaque tiers de piste, en séparant chaque valeur de la suivante par une barre oblique ([n]nn/[n]nn/[n]nn).

Note 1 - Cette information est fournie seulement lorsqu'un chiffre autre que **6** est indiqué pour l'état d'un des tiers de piste (**case D**) et qu'une description d'état autre que **Sèche** est indiquée pour un des tiers de piste (**case G**).

Note 2 - Lorsque l'état n'est pas signalé, l'abréviation « NR » est indiquée pour le(s) tiers de piste considéré(s).
8. **Profondeur (en mm) du contaminant non adhérent pour chaque tiers de piste** : Le cas échéant, indiquer le nombre de millimètres pour chaque tiers de piste, en séparant chaque valeur de la suivante par une barre oblique (nn/nn/nn ou nnn/nnn/nnn).

Note 1.- Cette information est fournie uniquement pour l'eau stagnante, et la valeur à signalée est de 04, puis évaluation. Changements significatifs de 3 mm jusqu'à 15 mm.

Note 2 – Lorsque l'état n'est pas signalé, l'abréviation « NR » est indiquée pour le(s) tiers de piste considéré(s).

Adresse AIM de la CCAA : aim.report@ccaa.aero

Adresse AIM ASECNA DLA : camerounbiadla@asecna.org



GUIDE DE RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE CMR.ANS.FORM.605_SNOWTAM

9. **Description de l'état pour chaque tiers de piste.** Indiquer une des descriptions d'état ci-après pour chaque tiers de piste, chacune étant séparée de la suivante par une barre oblique. Les termes suivants sont employés pour décrire l'état de surface de piste :
- **Piste sèche.** Une piste est considérée comme sèche lorsque sa surface ne présente aucune humidité visible ni contamination.
 - **Piste mouillée.** La surface de la piste est couverte d'humidité visible ou d'eau jusqu'à une épaisseur de 3 mm inclusivement dans la zone qui doit être utilisée.
 - **Piste contaminée.** Une piste est contaminée lorsqu'une partie importante de sa surface (que ce soit par endroits isolés ou non), délimitée par la longueur et la largeur utilisées, est couverte d'une ou de plusieurs des substances énumérées dans la liste des descripteurs d'état de surface de piste.

Note.- Lorsque l'état n'est pas signalé, l'abréviation « NR » est indiquée pour le(s) tiers de piste considéré(s).

10. **Largeur de la piste à laquelle les codes d'état de piste s'appliquent :** Indiquer la largeur, en mètres, si elle est inférieure à la largeur publiée.
11. **Longueur de piste réduite.** Indiquer le numéro d'identification de piste applicable et la longueur disponible, en mètres (RWY nn [L] ou nn [C] ou nn [R] RÉDUITE À [n]nnn).
- Note.- Cette information est conditionnelle lorsqu'un NOTAM indiquant un nouvel ensemble de distances déclarées a été publié.*
12. **Sable non adhérent sur la piste.** Lorsque la présence de sable non adhérent sur la piste est signalée, indiquer le numéro d'identification de piste le moins élevé et, séparés par un espace, les mots « SABLE NON ADHÉRENT » (RWY nn ou RWY nn [L] ou nn[C] ou nn[R] SABLE NON ADHÉRENT).
13. **Piste traitée chimiquement.** Lorsqu'un traitement chimique a été signalé, indiquer le numéro d'identification de piste le moins élevé et, séparés par un espace, les mots « TRAITÉE CHIMIQUEMENT » (RWY nn ou RWY nn[L] ou nn[C] ou nn[R] TRAITÉE CHIMIQUEMENT).
14. **État de voie de circulation.** S'il est signalé qu'une voie de circulation est dans un état

Adresse AIM de la CCAA : aim.report@ccaa.aero

Adresse AIM ASECNA DLA : camerounbiadla@asecna.org